

Projet de prolongement de la rue Saint-Omer
par la Ville de Lévis

6211-06-159



PROLONGATION DE LA RUE SAINT-OMER ET DES INFRASTRUCTURES ADJACENTES

Avis de projet



Mars 2015
N/Réf. : QR0120A-01

2030, boul. de la Rive-Sud, bureau 201
Saint-Romuald (Lévis) QC G6W 2S6
CANADA

Tél.: 418 834-2273
Fax: 418 834-3356
www.cima.ca

CIMA
Partenaire de génie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
1. Initiateur du projet	3
2. Consultant mandaté par l’initiateur du projet (s’il y a lieu)	3
3. Titre du projet	4
4. Objectifs et justification du projet	4
5. Localisation du projet	4
6. Propriété des terrains	5
7. Description du projet et de ses variantes	6
8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet	7
8.1 Milieu naturel.....	7
8.2 Milieu humain.....	8
8.3 Principales contraintes à la réalisation du projet.....	8
9. Principaux impacts appréhendés	9
9.1 Milieu naturel.....	9
9.2 Milieu humain.....	9
10. Calendrier de réalisation du projet	10
11. Phases ultérieures et projets connexes	10
12. Modalités de consultation du public	11
13. Remarques	11
14. Références bibliographiques	11
15. Signature	12

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en quinze copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. **Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances.** Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm#eval>.

Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales et des documents associés à la déclaration du demandeur, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3933

Télécopieur : 418 644-8222

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur du projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le Ministère pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur du projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception
	Numéro de dossier

1. INITIATEUR DU PROJET

Nom :	Ville de Lévis
Adresse civique :	1135, boulevard Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 5M6
Adresse postale (si différente) :
Téléphone :	418 835-4960
Télécopieur :	418 839-5681
Courriel :	fjoud@ville.levis.qc.ca
Responsable du projet :	Francis Joud
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET (S'IL Y A LIEU)

Nom :	CIMA+
Adresse :	2030, boul. Guillaume-Couture, bureau 201 Lévis (Québec) G6W 2S6
Téléphone :	418 834 2273 poste 1423
Télécopieur :	418 834 3356
Courriel :	Christian.Gagnon@cima.ca
Responsable du projet :	Christian Gagnon

3. TITRE DU PROJET

Prolongation de la rue Saint-Omer et des infrastructures adjacentes.

4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Une des orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Lévis est de « *Concevoir l'aménagement du territoire de manière à préserver et améliorer les infrastructures de transports existantes et à maintenir un service adéquat aux usagers (sécurité et fluidité)...* ». C'est dans cette vision que la Ville de Lévis désire optimiser la circulation et diminuer les problèmes de congestion dans le secteur Desjardins. De plus, le secteur entre les rues Monseigneur-Bourget et le boulevard Alphonse-Desjardins est en voie de se développer à court terme, tant au niveau résidentiel qu'industriel.

L'objectif du projet est de prolonger le lien routier suivant : rue Saint-Omer, entre le boulevard Guillaume-Couture et le boulevard Wilfrid-Carrier. De plus, il est aussi prévu de prolonger la rue des Moissons vers l'est, entre la fin de la rue existante et la prolongation de la rue Saint-Omer (carte 1). Le prolongement de la rue Saint-Omer permettrait la desserte du nouveau quartier résidentiel et industriel. Il permettrait également d'alléger la circulation de la rue Monseigneur-Bourget qui est actuellement congestionnée, en créant un axe nord-sud supplémentaire. Il offrirait aussi un accès à l'autoroute Jean-Lesage et améliorerait la fluidité au niveau de l'échangeur 325 (CIMA+, 2013a).

Ce projet est en relation avec deux autres projets routiers qui seront analysés dans des phases complémentaires. À savoir, le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et le prolongement de la rue Saint-Omer ainsi que le projet de franchissement de l'autoroute Jean-Lesage vers la route du Président-Kennedy via la rue du Terroir (anciennement rue Duvallon).

5. LOCALISATION DU PROJET

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

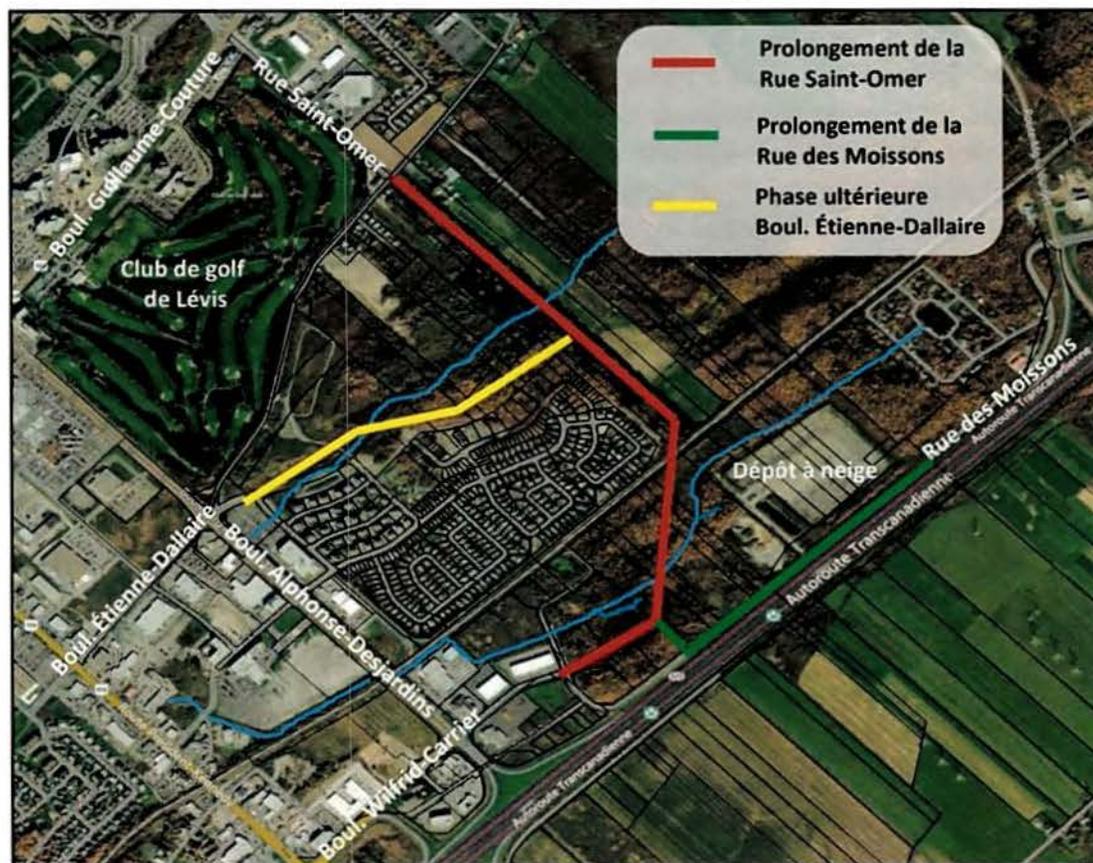
La zone d'étude est localisée dans l'arrondissement Desjardins de la ville de Lévis, région administrative de Chaudière-Appalaches. Les coordonnées centrales de l'aire à l'étude sont les suivantes : Latitude 46°47'51.94"Nord et longitude 71° 9'2.02"Ouest du North American Datum (NAD83).

6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Tous les terrains appartiennent principalement à la ville de Lévis. Toutefois, l'acquisition de certaines emprises sera nécessaire puisque le tracé du prolongement du boulevard Wilfrid-Carrier traverse quatre propriétés appartenant à deux propriétaires privés (2 431 487, 2 431 488, 2 431 492 et 2 431 491).

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude et tracés préliminaires à l'étude



7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Une étude de la circulation de l'arrondissement Desjardins réalisée par CIMA+ (2013a) a permis d'analyser les données de circulation dans l'arrondissement visé par le projet et a recommandé le prolongement de la rue Saint-Omer. Pour cette raison, un seul scénario a donc été proposé soit, le prolongement de la rue Saint-Omer, entre le boulevard Guillaume-Couture et le boulevard Wilfrid-Carrier. L'aménagement routier prévu est de 2 x 2 voies séparées par un terre-plein central, afin d'augmenter la sécurité au niveau du lien et faciliter les insertions sur la rue Saint-Omer à partir des accès (habitations haute densité prévue le long de la rue). De plus, la rue Saint-Omer sera desservie par un service d'autobus. Toutefois, il n'y aura pas de voies réservées et l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable unidirectionnelle des deux côtés de la chaussée est aussi prévu. Ce tronçon sera d'une longueur approximative de 2,7 km et l'emprise requise sera de 27,6 mètres approximativement. Il est aussi prévu d'effectuer le prolongement de la rue des Moissons, entre la fin de la rue existante et la prolongation de la rue Saint-Omer. Ce tronçon sera réalisé, en 1 x 1 voie, et sera d'une longueur approximative de 1,3 km.

Les principaux travaux prévus en phase de construction sont les suivants :

- Déboisement
- Mise en place des services publics
- Travaux de terrassement comprenant des déblais et remblais
- Installation de ponceaux et travaux de drainage
- Fondation
- Pose d'enrobé bitumineux et mise en place d'un passage à niveau

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

8.1 MILIEU NATUREL

La zone d'étude est comprise dans la région écologique de la Plaine du Saint-Laurent, à l'intérieur du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul (Saucier et al., 2011). Deux unités de paysage régional partagent l'arrondissement Desjardins, celui de Laurier-Station, à l'ouest, et de Montmagny à l'est. La plaine sableuse d'origine marine de Laurier-Station se différencie des paysages régionaux de Montmagny, par la rareté des dépôts argileux ainsi que par la présence de vastes tourbières boisées (Robitaille et Saucier, 1998). Selon la carte présentant la « Géologie des formations superficielles » de la région de Québec, la zone d'étude est formée d'un dépôt de roc fragmenté recouvrant la roche mère (Bolduc et al. 2003). Le relief de la zone d'étude peut être qualifié d'ondulé. L'élévation de la surface du sol se situe entre 98 m, près de la rue Saint-Omer, et 68 m, près de la rue des Moissons.

Selon la carte écoforestière (MRNF, 2011), les classes de drainage passent de modéré à imparfait. La majorité du tracé proposé est en milieu boisé et il traverse plusieurs milieux humides ainsi que quelques cours d'eau (LM Landry, 2011; Bélanger et Desrosiers, 2011). Le ruisseau Rouge, situé entre la voie ferrée et l'autoroute 20, s'écoule en direction ouest. Celui-ci a été redressé à plusieurs endroits et ses berges sont peu naturelles sur certains tronçons. De plus, un cours d'eau sans nom, situé au nord du quartier résidentiel, s'écoule du nord-est vers le sud-ouest et se termine dans le ruisseau Rouge. Il prend sa source à partir d'un réseau de fossés agricoles en amont. Ce cours d'eau a d'ailleurs été redressé et les berges ne sont pas naturelles, mais plutôt d'origine artificielle, puisqu'elles ont été excavées (Bélanger et Desrosiers, 2011). Selon les résultats de pêches électriques effectuées par Génivar (2006), on dénote la présence de mulot à corne, de naseux noir et de cyprins sp., des espèces communes dans les petits cours d'eau du Québec méridional.

Selon le rapport d'identification des zones prioritaires de conservation effectué dans l'arrondissement Desjardins par CIMA+ (2013b), la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) fait état de l'existence d'une occurrence historique d'ail des bois dans la zone d'étude. Celle-ci est une espèce floristique à statut particulier en vertu de *la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01). Une attention particulière devra être portée sur les espèces floristiques à statut particulier potentiellement présentes. De plus, bien qu'il n'y ait aucune espèce faunique à statut particulier connue dans la zone d'étude une attention particulière devra aussi être accordée à celles-ci. Par ailleurs, le ministère des Forêts, de la faune et des parcs (MFFP) a publié une liste d'espèces jugées préoccupantes pour la région de Chaudière-Appalaches (MFFP, direction régionale de la Chaudière-Appalaches). Ces espèces sont celles dont les effectifs sont très réduits, en déclin rapide ou faiblement distribués et qui font face à des menaces particulières ou dont l'habitat disponible est très réduit ou en diminution.

Finalement, selon le rapport de caractérisation du milieu naturel effectué par la firme Environnement Nordique inc., la présence de 13 espèces végétales considérées comme envahissantes a été répertoriée dans le Boisé du Golf, situé au sud du Club de Golf de Lévis (Bélanger et Desrosiers, 2011). À cet effet, certaines mesures devront être mises en place afin de ne pas propager ces espèces lors des travaux de construction.

8.2 MILIEU HUMAIN

La zone d'étude est comprise dans le secteur urbanisable de la ville de Lévis, appelé périmètre urbain (PU) et la portion centrale est bordée à l'ouest par un développement résidentiel avec un petit parc urbain (parc Mozart). Ce quartier résidentiel est situé à environ 100 mètres du tracé. Le zonage est classé H (habitation) par la ville de Lévis et la section au sud de la voie ferrée est classée I, soit industriel (Ville de Lévis, 2014). Toutefois, la majorité du tracé proposé est présentement en milieu forestier. Le début du tracé de la rue Saint-Omer est situé à environ 100 mètres du Club de Golf de Lévis. Un dépôt à neige est aussi localisé à environ 200 mètres au sud-est du tracé. Par ailleurs, une voie ferrée traverse le tracé dans la partie sud, où un passage à niveau devra être construit. Finalement, selon la direction de l'urbanisme de la ville de Lévis, il n'y a pas de zone de potentiel archéologique d'identifiée pour la zone d'étude.

8.3 PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Les principales contraintes environnementales sont les suivantes :

- Cours d'eau et milieux humides
 - Gestion de l'eau, drainage et ponceau; compensation de milieux humides.

- Quartier résidentiel (≈100 m) et terrain de golf (≈100 m) à proximité
 - Gestion du bruit, étude du milieu sonore et du paysage.
- Voie ferrée et dépôt à neige (≈200 m) à proximité
 - Gestion des sols contaminés, évaluation environnementale de site Phase I, II, III.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieu biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

9.1 MILIEU NATUREL

- Cours d'eau, milieux humides et habitats
 - Perturbation des bandes riveraines et du lit des cours d'eau
 - Perte du couvert forestier
 - Perte et fragmentation de milieux humides
 - Perte et fragmentation de l'habitat pour la faune
- Qualité de l'eau
 - Apport de sédiments dans les cours d'eau
 - Risque de contamination en cas de déversement accidentel lors des travaux de construction
- Qualité des sols
 - Contamination potentielle dans l'emprise des travaux
 - Risque de contamination en cas de déversement accidentel lors des travaux de construction

9.2 MILIEU HUMAIN

- Climat sonore
 - Modification du climat sonore lors des phases de construction et d'exploitation pour les résidents vivants à proximité ainsi que pour les usagers du club de golf
- Qualité de l'air
 - Émission de poussière lors de la phase de construction
 - Émission d'odeur (gaz)
- Paysage
 - Modification du paysage

- Qualité de vie
 - Emploi lors de la construction (impact positif)
 - Amélioration de l'accès au nouveau quartier résidentiel et industriel (impact positif)
 - Amélioration de l'accès à l'autoroute Jean-Lesage (impact positif)
 - Diminution de la congestion et augmentation de la fluidité (impact positif)

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Activité	Délai
Appel d'offres pour l'étude d'opportunité et d'impacts	2,5 mois (fin août 2015)
Réalisation de l'étude d'opportunité et d'impacts	5-6 mois (février 2016)
BABE (si requis)	9 mois (novembre 2016)
Appel d'offres pour les plans et devis finaux et la surveillance	4 mois (mars 2017)
Réalisation des plans et devis	4 mois (juillet 2017)
Appel d'offres pour les travaux	2 mois (septembre 2017)
Début des travaux	octobre 2017

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Une phase ultérieure du projet consisterait à prolonger le boulevard Étienne-Dallaire vers l'est, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et le nouveau prolongement de la rue Saint-Omer (carte 1). Cette artère permettrait d'assurer les dessertes locales du secteur et elle supporterait une part des déplacements de courtes distances affectées actuellement à l'autoroute Jean-Lesage. Ce tronçon serait d'une longueur approximative de 1,4 km et serait réalisé en 2 x 2 voies.

12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

La ville de Lévis projette d'effectuer une séance d'information publique à l'automne 2015, pendant la réalisation de l'étude d'impact.

13. REMARQUES

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

14. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bélangier, S. et A. Desrosiers, 2011. Le Boisé du Golf, secteur nord, à Lévis : Description et évaluation du milieu biophysique. Rapport présenté par Environnement Nordique inc. à Gestion immobilière CSB inc., Québec, Québec, 35 pages + 4 annexes.

Bolduc, A.M., S.J. Paradis, M. Parent, Y. Michaud et M. Cloutier, 2003. Géologie des formations superficielles, Québec, Québec, Commission géologique du Canada, dossier public 3835, carte à l'échelle 1/50 000.

CIMA+, 2013a. Étude visant l'amélioration de l'offre en transport et la planification des interventions sur les réseaux de transports municipaux et ministériels – Secteur Desjardins, rapport livré à la Ville de Lévis, 198 pages + annexes.

CIMA+, 2013b. Identification des zones prioritaires de conservation – Arrondissement Desjardins, rapport livré à la Ville de Lévis, 39 pages + annexes.

Genivar, 2006. Projet de relocalisation d'un ruisseau sans nom dans le contexte d'un projet de développement résidentiel à Lévis. Rapport d'évaluation environnementale. Rapport de Genivar à la Ville de Lévis, 32 p. + annexes.

LM Landry, 2011. Délimitation de milieux humides dans le secteur boisé de la rue du Golf Ville de Lévis, Rapport présenté par LM Landry pour la Ville de Lévis, Québec, 15 pages.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2011. Peuplement écoforestier. Gouvernement du Québec. Direction des inventaires forestiers. Feuillet 21L14se. Échelle 1 : 20 000.

Robitaille, A. et J. P. Saucier, 1998. Paysages régionaux du Québec méridional. Direction de la gestion des stocks forestiers et direction des relations publiques du ministère des Ressources naturelles du Québec, Publications du Québec, Sainte-Foy. 213 p.

Saucier, J.-P., A. Robitaille, P. Grondin, J.-F. Bergeron et J. Gosselin, 2011. Les régions écologiques du Québec méridional (4e version). Carte à l'échelle de 1 / 1 250 000. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

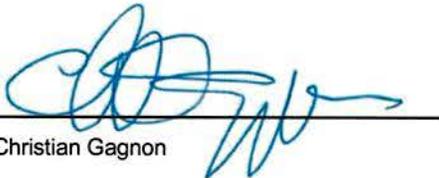
Ville de Lévis, 2014. Plan de zonage. Site Internet consulté le 12 mars 2015. <https://www.ville.levis.qc.ca/developpement-planification/planification-urbanisme/reglements-urbanisme/>

15. SIGNATURE

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 18-03-2015

par


Christian Gagnon